Dans notre commune, nous avons à cœur de prendre soin les uns des autres.
Un simple signalement peut parfois permettre d'éviter une situation difficile pour une personne isolée ou fragilisée.
La vigilance de chacun, associée à la solidarité entre générations, contribue à renforcer la sécurité et le bien-être de tous

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES

REGISTRE NOMINATIF Formulaire prévu à l'article L 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Nom et Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Situation familiale : seul en couple en famille

Je m'inscris en qualité de :

Personne + 65 ans ☐ + 60 ans en reconnue inapte au travail ☐
Adulte en situation de handicap ☐ Personne isolée ☐

Je bénéficie d'un service de maintien à domicile non ☐ oui ☐

☐ Téléalarme Nom de l'organisme
☐ Portage de repas Nom de l'organisme
☐ Aide à domicile Nom de l'organisme
☐ Soins infirmiers Nom de l'organisme

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Qualité (enfant, ami, voisin…) :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au CCAS toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Le

Signature

Formulaire à déposer à la mairie ou à renvoyer par mail : accueil@brens01300.fr

Les informations recueillies sont facultatives et utilisées uniquement dans le cadre du Registre Communal des Personnes Vulnérables afin de permettre l'organisation d'actions de prévention, d'alerte et d'assistance en cas de besoin (canicule, situation d'urgence).
Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public prévue par le Code de l'action sociale et des familles (articles L.121-6-1 et R.121-2). Le responsable du traitement est le Maire.
Les données sont exclusivement destinées au Maire, aux membres de la cellule de crise communale et, le cas échéant, au Préfet.
L'inscription est volontaire. Vous pouvez demander à tout moment la modification ou la suppression de vos données par simple demande écrite auprès de la mairie. Elle doit aussi être réactualisée toutes les années.